



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU qui englobe dorénavant le compte administratif et le compte de gestion) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 24 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Prévisions pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **356 959.47** euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent **24.18 %** des dépenses de fonctionnement, sont inclus les diverses cotisations aux régimes de retraite et Urssaf.

TABLEAU DES EFFECTIFS					
Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste	Missions pour information	Statut	Temps
Adjoint administratif	C	22h00	Secrétaire de mairie	Titulaire	63%
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Voiries, espaces verts, bâtiments communaux	titulaire	100%
Adjoint technique	C	10h00	Ménage des locaux	CDD	26%

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **330 448.80** euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Prévisions pour 2025 de la section de fonctionnement :

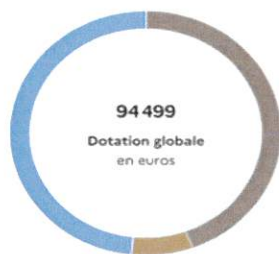
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	131 601,55	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16 661,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	86 323,85	73	Impôts et taxes	13 000,00
014	Atténuations de produits	33 700,00	731	Impositions directes	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	76 783,40	74	Dotations et participations	127 700,00
66	Charges financières	1 940,00	75	Autres produits de gestion courante	9 000,00
67	Charges spécifiques	100,00	76	Produits financiers	2,00
023	Virement à la section d'investissement	24 639,61	002	Excédent de fonctionnement reporté	70 596,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 871,06		TOTAL RECETTES	356 959,47
	TOTAL DEPENSES	356 959,47			

Si l'on soustrait les amortissements et le virement à la section d'investissement, le montant des prévisions de dépenses réelles est : $356\,959.47 - 1\,871.06 - 24\,639.61 = 330\,448.80$

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 restent stables

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 42.91 %
- Taxes d'habitation (Résidences secondaires) 12.14 %

d) Les dotations de l'Etat en 2024

Dont dotation forfaitaire	41 909	44 %
Dont dotation nationale de pénétration totale (DNP)	6 980	7 %
Dont dotation de solidarité rurale (DSR)	45 610	48 %

204,5 €
DGF par habitant

462
Population "DGF"

4 815 €
Dotation élu local

**II. La section d'investissement****a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Prévisions 2025 de la section d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	18 650,67
21	Immobilisations corporelles	7 860,00
001	Déficit d'investissement reporté	20 418,56
	TOTAL DEPENSES	46 929,23

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 418,56
021	Virement de la section de fonctionnement	24 639,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 871,06
	TOTAL RECETTES	46 929,23

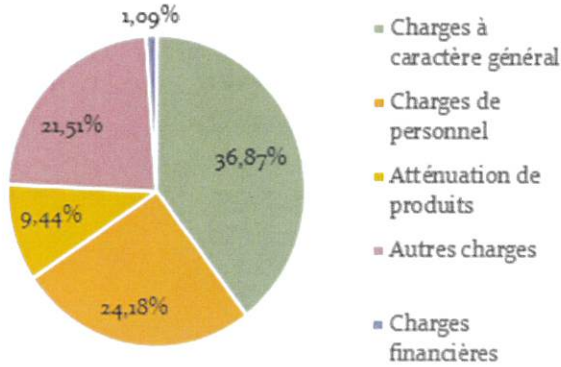
c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Fin de la rénovation pour extension de la mairie
- Toiture de l'église (suite) et l'électricité
- Place de la mairie
- Mise en place d'un point d'eau dans l'atelier de l'agent technique
- Mise en place de caméra sur le stade et remplacement de l'éclairage

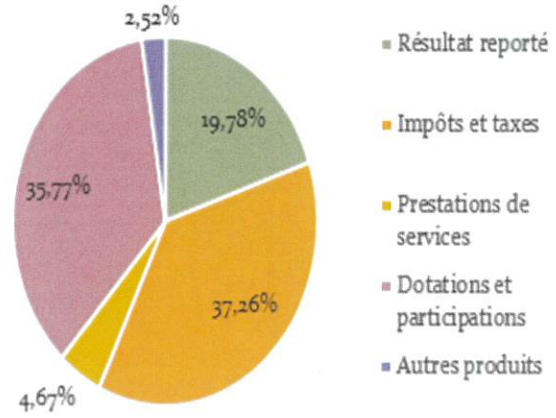


• Prévisions des dépenses et recettes de fonctionnement 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

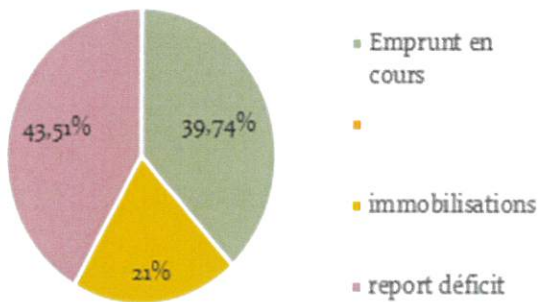


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

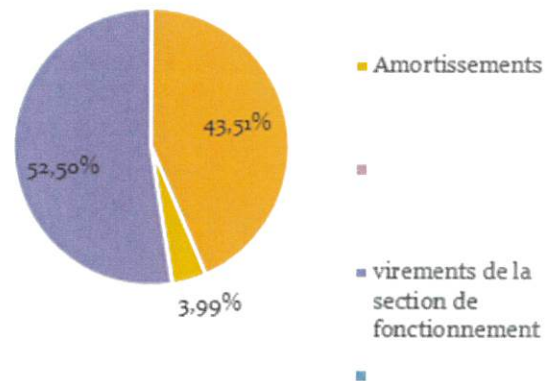


• Prévisions des recettes et dépenses d'investissement 2025 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



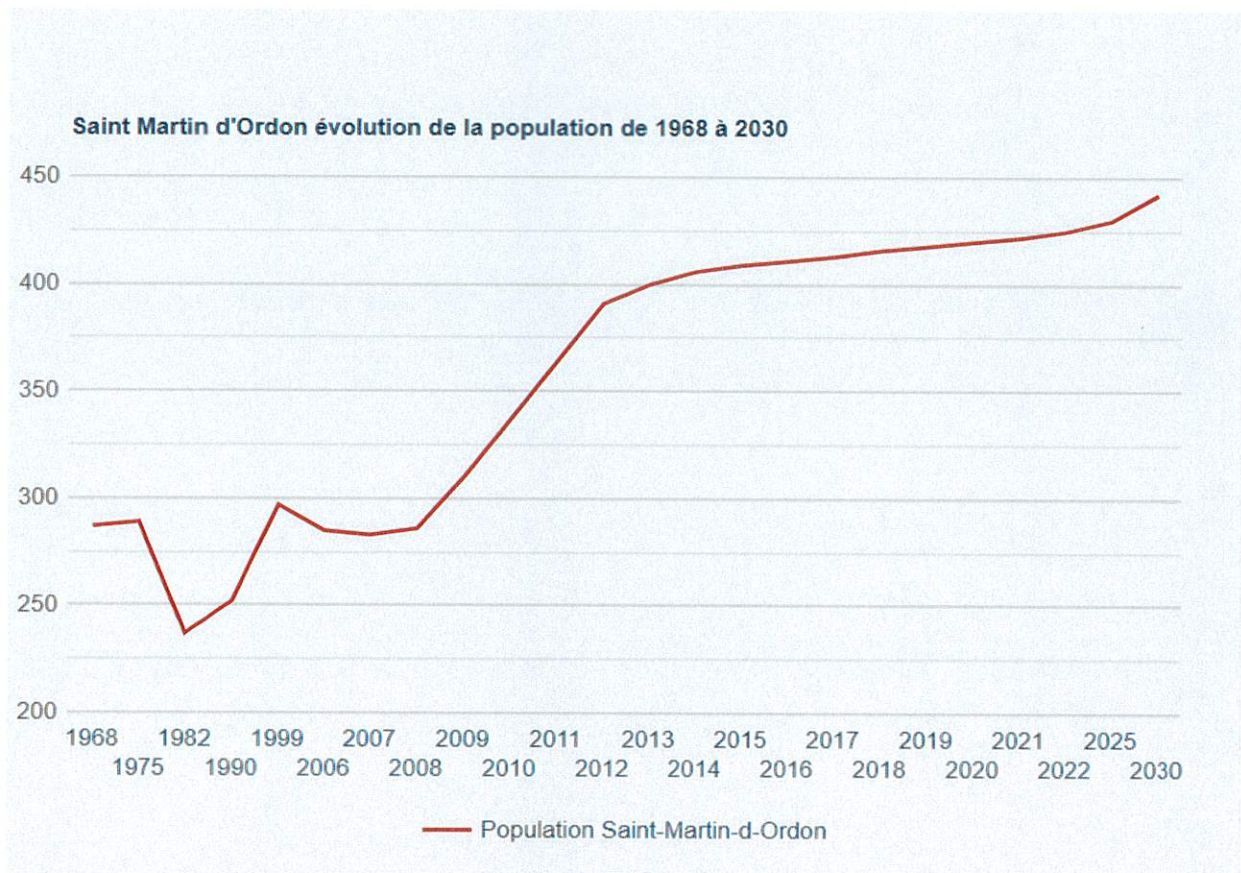
Le budget 2025 de la commune se concentre sur l'amélioration de la qualité de vie, la durabilité et le soutien à la communauté. L'objectif est de répondre aux besoins des habitants tout en préservant une gestion financière rigoureuse

IV. La population totale de St Martin d'Ordon : source INSEE

St Martin d'Ordon fait partie de la strate des communes de 250 à 500 habitants.

L'INSEE communique les chiffres tous les 4 ans donc le recensement de 2023 sera officiel dans 2 ans. **Il y a 425 habitants à Saint-Martin-d'Ordon en 2024 selon nos estimations.** La population légale officielle au 1er janvier 2024 est cependant de 420 habitants, car les dernières données officielles datent de 2021. Le nombre d'habitants de Saint-Martin-d'Ordon est donc en hausse. Sur le long terme, **la population de la ville de Saint-Martin-d'Ordon est passée de 287 habitants en 1968 à 420 habitants en 2021**, soit une évolution de 46 % sur une période de 53 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution moyenne annuelle récente (2015-2021). Le nombre d'habitants de Saint-Martin-d'Ordon en 2026 sera de 427 personnes, soit une hausse de 3 habitants (1 %). **En 2030, la population de la ville de Saint-Martin-d'Ordon serait de 434 habitants**, soit une hausse de 10 habitants (2 %).

Population (2024) 425 habitants/Densité de la population 41 habitants/km²



POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,1	-2,8	0,8	1,8	1,2	3,9	0,4
due au solde naturel en %	-0,5	-0,6	0,4	0,2	0,1	0,9	0,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,6	-2,2	0,4	1,6	1,0	3,0	-0,1
Taux de natalité (‰)	9,0	11,2	13,9	11,9	10,1	18,1	11,7
Taux de mortalité (‰)	13,9	17,1	9,7	9,4	9,0	8,8	6,4

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

V. Analyse des ratios de ST Martin d'Ordon

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

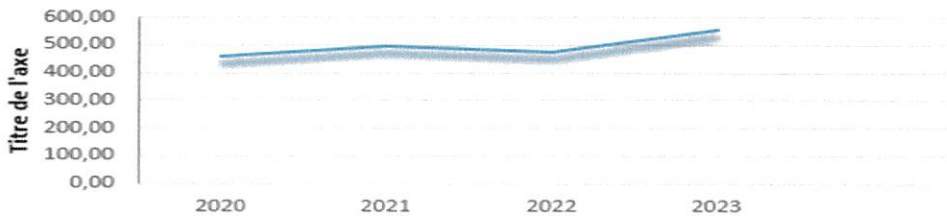
Publié le



ID : 089-218903532-20250326-00_25-BF

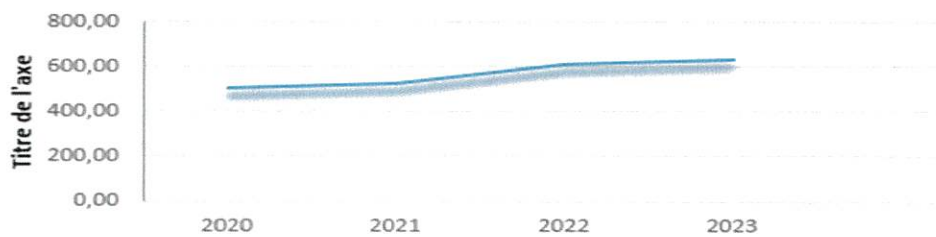
Charges de fonctionnement / habitant :

2020	2021	2022	2023	Strate 2023
459 €	497 €	475 €	556 €	710 €



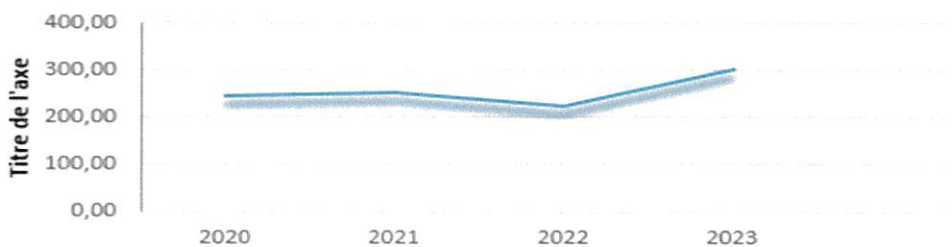
Produits de fonctionnement / habitant :

2020	2021	2022	2023	Strate 2023
504 €	529 €	613 €	633€	895 €

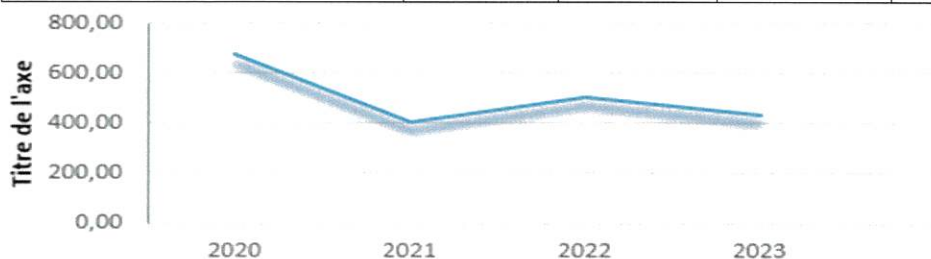


Impôts locaux / habitant :

2020	2021	2022	2023	Strate 2023
247 €	252 €	223 €	301 €	348 €



(En milliers d'euros)	Bases effectives 2020	Bases effectives 2021	Bases effectives 2022	Bases effectives 2023
Taxe habitation (TH)	377	106	94	97
Taxe foncière bâtie (TFB)	267	269	379	301
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	34	34	35	37



Avec la réforme de la fiscalité décidée par le Gouvernement depuis plus de 10 ans, le seul levier pour les communes sont les taxes foncières.

En effet :

- Au 1^{er} janvier 2011 : suppression de la Taxe Professionnelle
- Au 1^{er} janvier 2021 : suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales pour 80% des contribuables
- Au 1^{er} janvier 2021 : mise en œuvre d'une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels avec pour conséquence une diminution des bases de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties
- Au 1^{er} janvier 2023 : suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales pour l'ensemble des contribuables

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 089-218903532-20250326-00_25-BF



VI. Ratio 2023 en image de la commune comparée à l'échelle régionale et nationale



Votre épargne

Epargne brute / Recettes de fonctionnement

Vous 11,4 %	
Référence	
régionale	nationale
22,3 %	21,7 %

Remboursement du capital ^① / Epargne brute

Vous 51,9 %	
Référence	
régionale	nationale
38,6 %	36,3 %



Votre investissement et son financement

Epargne nette / Dépenses d'investissement hors remboursement du capital

Vous 65,0 %	
Référence	
régionale	nationale
38,1 %	36,1 %

Emprunts ^① / Dépenses d'investissement hors remboursement du capital

Vous 0,0 %	
Référence	
régionale	nationale
23,3 %	16,5 %



Votre endettement

Encours au 31 DÉCEMBRE

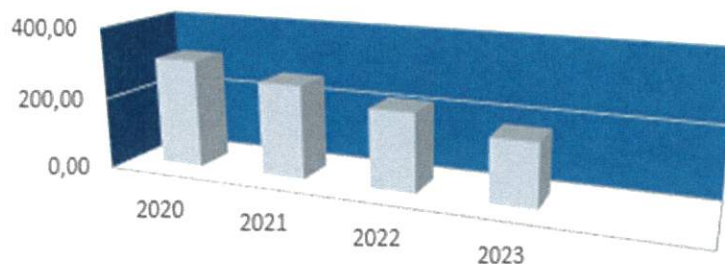
Vous 74 K€

Encours / Epargne brute

Vous 2,2 an(s)	
Référence	
régionale	nationale
2,6 an(s)	2,5 an(s)

VII. Etat de la dette**Encours de la dette / habitant :**

2020	2021	2022	2023	Strate 2023
304 €	261 €	218 €	175 €	517 €



Le **poids de la dette** correspond à la part totale des dépenses qui sont consacrées au remboursement des emprunts, capital et intérêts.

L'**encours de la dette du budget de la commune** s'élève au 31 décembre 2024 à **55 314.89€** contre **73 567.73€** au 31 décembre 2023 Il représente la somme que la commune doit aux banques.

La structure de la dette est aujourd'hui composée de 2 emprunts :

- Salle polyvalente retour sur les quatre dernières années

FIN 25/08/2026

Date échéance	Capital de départ	Remboursement du capital	Remboursement des intérêts	Frais	Versement échéance	Capital restant
25/02/2020	82 552,78	2 940,90	245,59	0,00	3 186,49	79 611,88
25/05/2020	79 611,88	2 949,65	236,85	0,00	3 186,50	76 662,23
25/08/2020	76 662,23	2 958,42	228,07	0,00	3 186,49	73 703,81
25/11/2020	73 703,81	2 967,23	219,27	0,00	3 186,50	70 736,58
25/02/2021	70 736,58	2 976,05	210,44	0,00	3 186,49	67 760,53
25/05/2021	67 760,53	2 984,91	201,59	0,00	3 186,50	64 775,62
25/08/2021	64 775,62	2 993,79	192,71	0,00	3 186,50	61 781,83
25/11/2021	61 781,83	3 002,69	183,80	0,00	3 186,49	58 779,14
25/02/2022	58 779,14	3 011,62	174,87	0,00	3 186,49	55 767,52
25/05/2022	55 767,52	3 020,59	165,91	0,00	3 186,50	52 746,93
25/08/2022	52 746,93	3 029,57	156,92	0,00	3 186,49	49 717,36
25/11/2022	49 717,36	3 038,59	147,91	0,00	3 186,50	46 678,77
25/02/2023	46 678,77	3 047,63	138,87	0,00	3 186,50	43 631,14
25/05/2023	43 631,14	3 056,69	129,80	0,00	3 186,49	40 574,45
25/08/2023	40 574,45	3 065,79	120,71	0,00	3 186,50	37 508,66
25/11/2023	37 508,66	3 074,91	111,59	0,00	3 186,50	34 433,75
25/02/2024	34 433,75	3 084,05	102,44	0,00	3 186,49	31 349,70
25/05/2024	31 349,70	3 093,23	93,27	0,00	3 186,50	28 256,47
25/08/2024	28 256,47	3 102,43	84,06	0,00	3 186,49	25 154,04
25/11/2024	25 154,04	3 111,66	74,83	0,00	3 186,49	22 042,38

- Ecole retour sur les quatre dernières années

FIN 21/02/2029

Date échéance	Capital de départ	Remboursement du capital	Remboursement des intérêts	Frais	Versement échéance	Capital restant
21/02/2020	60 280,74	4 960,61	2 567,96	0,00	7 528,57	55 320,13
21/02/2021	55 320,13	5 171,94	2 356,64	0,00	7 528,58	50 148,19
21/02/2022	50 148,19	5 392,25	2 136,32	0,00	7 528,57	44 755,94
21/02/2023	44 755,94	5 621,96	1 906,61	0,00	7 528,57	39 133,98
21/02/2024	39 133,98	5 861,47	1 667,11	0,00	7 528,58	33 272,51

Strates : chaque commune appartient à une strate, en fonction de son nombre d'habitants, à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (commune, communauté d'agglomération, communauté urbaine, syndicat d'agglomération nouvelle), ainsi que, le cas échéant, du régime fiscal de cet établissement (taxes additionnelles aux quatre impôts locaux, taxe professionnelle unique - TPU - ou fiscalité professionnelle).

Une commune peut changer de strate d'une année sur l'autre, en raison de modifications de sa population ou de changements touchant à l'intercommunalité (ils ont été fréquents ces dernières années).

Données financières : elles sont issues des tableaux publiés chaque année, avec un décalage de 6 mois ou plus, par l'Etat. Il s'agit bien du « réalisé » (comptes de gestion) et non du « prévisionnel » (budgets).

Montants par habitant (en euros) : ils sont calculés en divisant les montants financiers par le nombre d'habitants, et permettent une comparaison avec les moyennes de la strate.

VIII. Présentation des résultats du budget principal au 31 décembre 2024

Le tableau page 2 indique que la commune termine l'année 2024 avec un excédent de **70 596.47€** contre 80 677.79 € au 31 décembre 2023.

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	124 239,40	101 509,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 593,82	81 309,48
014	Atténuations de produits	33 600,00	33 359,00
65	Autres charges de gestion courante	75 412,15	72 726,69
66	Charges financières	2 410,00	2 239,44
67	Charges spécifiques	100,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	20 828,94	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 871,06	1 871,06
	TOTAL DEPENSES	365 055,37	293 015,32

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé
013	Atténuations de charges	0,00	105,48
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16 484,00	16 259,00
73	Impôts et taxes	26 900,00	14 808,00
731	Impositions directes	111 000,00	125 157,00
74	Dotations et participations	120 961,28	134 788,31
75	Autres produits de gestion courante	9 000,30	12 164,02
76	Produits financiers	2,00	70,75
77	Produits spécifiques	30,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	80 677,79	80 677,79
	TOTAL RECETTES	365 055,37	384 030,35

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	18 300,00	18 252,82
21	Immobilisations corporelles	4 400,00	4 036,80
001	Déficit d'investissement reporté	19 252,38	19 252,38
	TOTAL DEPENSES	41 952,38	41 542,00

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 252,38	19 252,38
021	Virement de la section de fonctionnement	20 828,94	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 871,06	1 871,06
	TOTAL RECETTES	41 952,38	21 123,44

Récapitulatif 2024

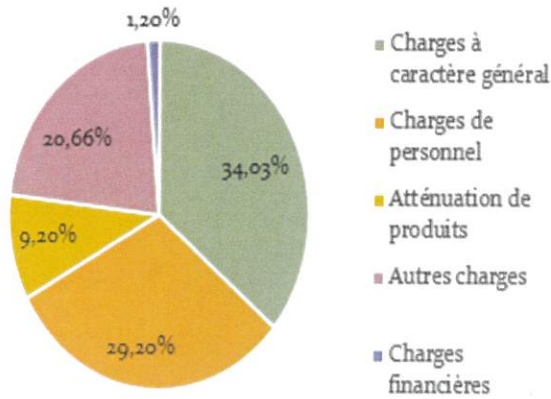
RF 384 030.35 – DF 293 015.32 = + 91 015.03

RI 21 123.44 – DI 41 542.00 = - 20 418.56

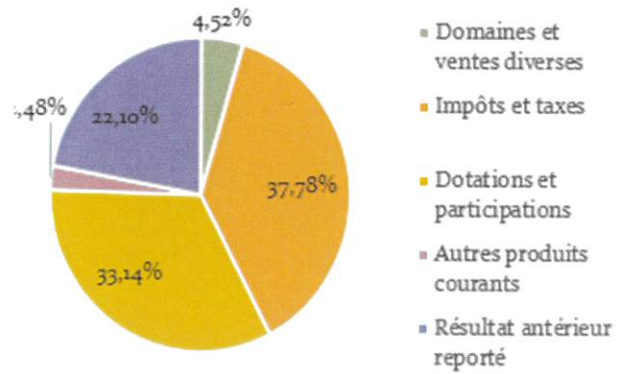
91 015.03 – 20 418.56 = **70 596.47**

IX. Présentation des résultats du budget principal au 31 décembre 2024 en pourcentage

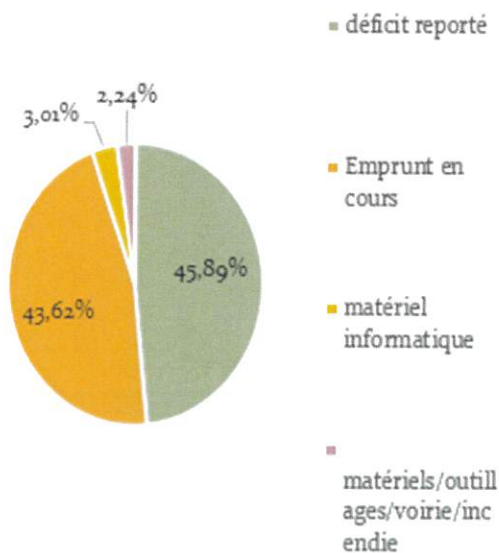
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



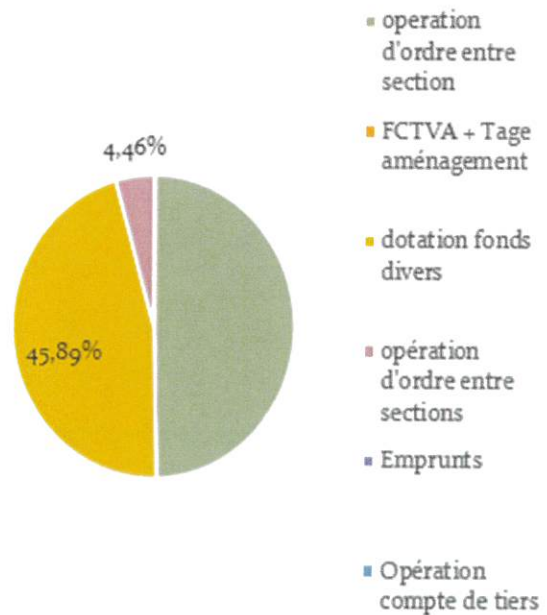
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES INVESTISSEMENT

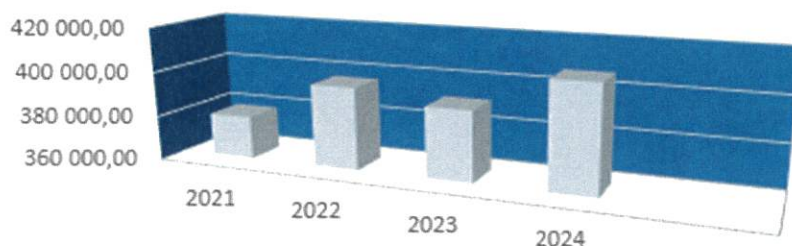


RECETTES INVESTISSEMENT

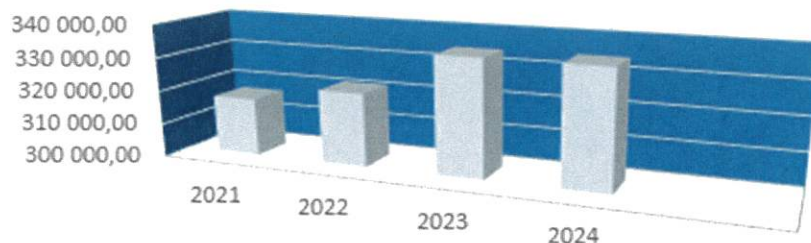


X. Evolution des prévisions de dépenses de fonctionnement et invest

2021	2022	2023	2024
379 144,35	396 640,39	391 396,02	407 007,75

**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et investissement sur quatre ans**

2021	2022	2023	2024
317 192,00	321 757,77	334 496,19	334 557,32

**XI. Subventions versées des 3 derniers exercices (2022 à 2024)**

Tiers	2022	2023	2024
APE	350,00	200,00	250,00
COMITE DES FETES DE ST MARTIN	1 250,00	1 000,00	1 000,00
LES AMIS DE L'ORDON	0,00	0,00	500,00
LES MENEURS DE SAINTE-ALPAIS	200,00	0,00	0,00
MASCOT CUDOT ST MARTIN ST LOUP	900,00	400,00	900,00
RUGBY CLUB ORDON	900,00	400,00	900,00
COOPERATIVE SCOLAIRE CUDOT	132,00	50,00	48,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ST LOUP D ORDON	24,00	0,00	0,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ST MARTIN D ORDON	60,00	30,00	48,00
COOPERATIVE SCOLAIRE VERLIN	90,00	0,00	10,00

Les dossiers obligatoires, de demande de subvention sont envoyés aux associations en décembre, seuls les dossiers de retour au 15 mars de l'année suivante seront éligibles à subvention.

Les subventions aux coopératives scolaires sont données en fonction des demandes des établissements.